



## Note de plaidoyer conjointe du Groupe de Travail Régional sur la Protection de l'Enfant (GRPE) à l'occasion de la Célébration du 16 Juin 2024

L'éducation demeure un droit fondamental pour chaque enfant en dépit de son origine ou de sa situation physique ou économique. Tout enfant à l'éducation pour avoir accès à des connaissances qui l'aideront à préparer sa vie d'adulte. De plus, les filles et les garçons ont un droit égal d'accéder à un enseignement de qualité. Un autre aspect à prendre en considération est la promotion d'une société plus équitable et inclusive où chaque enfant a la possibilité de recevoir une éducation de qualité et de contribuer de manière significative à la société.

Les Etats se sont engagés à veiller au respect de ce droit à l'éducation à travers plusieurs instruments internationaux et leurs législations nationales. Ainsi, la Convention Internationale des droits de l'enfant (CIDE) en ses articles 28<sup>1</sup> et 29 ; la Convention africaine des droits de l'homme et des peuples en son article 17<sup>2</sup> et la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant en son article 11<sup>3</sup> garantissent ce droit.

L'Union Africaine a déclaré l'année 2024 comme **année de l'éducation** avec pour thème : **« Éduquer un Africain adapté au 21<sup>e</sup> siècle : construire des systèmes éducatifs résilients pour un accès accru à un apprentissage inclusif, tout au long de la vie, de qualité et pertinent en Afrique »**. De plus, à l'occasion de la célébration du 16 Juin, Journée de l'Enfant Africain de cette année, le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (CAEDBE) de l'UA a choisi pour thème **« L'éducation pour tous les enfants en Afrique : l'heure est venue »**.

<sup>1</sup> « L'enfant a le droit à l'éducation et l'Etat a l'obligation de rendre l'enseignement primaire obligatoire et gratuit, d'encourager l'organisation de différentes formes d'enseignements secondaires accessibles à tout enfant et d'assurer à tous l'accès à l'enseignement supérieur, en fonction des capacités de chacun. La discipline scolaire doit respecter les droits et la dignité de l'enfant. Pour assurer le respect de ce droit, les Etat ont recours à la coopération internationale”.

<sup>2</sup> Alinéa 1<sup>er</sup> « Toute personne a droit à l'éducation » [...].

<sup>3</sup> Alinéas 1 à 7

Il faut rappeler que les Etats africains ont fait d'énormes efforts en matière d'éducation ces dernières années. En effet, le taux de scolarité est en hausse dans le continent avec plus de 80% de scolarisation au niveau primaire<sup>4</sup>.

Cependant, les défis restent à relever en Afrique subsaharienne avec les taux les plus élevés d'enfants non scolarisés aussi bien dans les pays en crise que ceux hors crise. Certains enfants n'ont pas accès à l'éducation à cause de l'extrême pauvreté, de la déscolarisation, des mariages précoces, des déplacements de populations liés aux conflits et / ou crises diverses, aux catastrophes naturelles ou du fait de l'homme etc.

Plus d'un cinquième des enfants âgés d'environ 6 à 11 ans n'est pas scolarisé, suivi par un tiers des enfants âgés d'environ 12 à 14 ans et près de 60 % des jeunes âgés d'environ 15 à 17 ans ne sont pas scolarisés. Même si la tendance est en train de changer dans certains pays, les filles sont désavantagées par rapport aux garçons concernant la scolarisation avec 23 % des filles n'étant pas scolarisées au primaire contre 19 % des garçons, d'où la nécessité d'investir pour leur éducation. A l'adolescence, le taux d'exclusion des filles s'élève à 36 % contre 32 % pour les garçons<sup>5</sup>.

L'éducation en Afrique peut aussi être booster grâce au développement technologique de ces dernières décennies telles que le numérique. Malgré le décalage entre les populations en zones urbaines et celles des zones rurales par rapport à l'accès aux nouvelles technologies et à internet, il est noté une avancée fulgurante en termes de transformation numérique en Afrique. Ainsi, plus de 160 millions d'Africains ont acquis l'Internet à haut débit entre 2019 et 2022, ce qui facilite l'accès à divers services numériques, y compris l'apprentissage en ligne<sup>6</sup>.

Par ailleurs, de nombreux enfants sont privés de leur droit à l'éducation à cause de contextes sécuritaires fragiles dans la région du sahel et dans d'autres zones en Afrique telle que le Soudan. En effet, l'éducation de plus de 400.000 d'enfants a été perturbée et il a été estimé que de 2017 à 2018 plus de 2 000 écoles ont été fermées à cause de l'insécurité au Burkina Faso, au Mali et au Niger<sup>7</sup>.

Pour chaque enfant non scolarisé, ses chances de réaliser ses rêves sont réduites. L'éducation permet aussi aux enfants de ne plus subir la pauvreté, de connaître leurs droits et de jouer un rôle dans leur société. Les gouvernements, les agences onusiennes et les organisations de la société civile doivent mutualiser leurs efforts afin de permettre au plus grand nombre d'enfants et de jeunes même les plus marginalisés (issus de ménages pauvres, enfants des rues, avec handicap etc.) d'avoir accès à l'éducation de qualité et par conséquent concourir à atteindre l'ODD4 : « assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ».

---

<sup>4</sup><https://au.int/en/pressreleases/20240218/37th-au-summit-african-union-takes-steps-address-education-challenges-africa>

<sup>5</sup> <https://uis.unesco.org/fr/topic/education-en-afrique>

<sup>6</sup> <https://www.un.org/africarenewal/fr/magazine/mai-2024/dualite-du-dualite-de-l-education-en-afrique-imp-actifs-historiques-et-necessite-du>

<sup>7</sup> <https://www.unicef.org/press-releases/school-closures-sahel-double-last-two-years-due-growing-insecurity-unicef>

## **Recommandations clés du GRPE**

A l'occasion de cette Journée de commémoration de l'Enfant Africain, le Groupe Régional de travail sur la Protection de l'Enfant (GRPE) plaide auprès des gouvernements du continent, des décideurs clés et des partenaires techniques et financiers.

### **A l'endroit de l'Union Africaine et de la CEDEAO :**

- Encourager les Etats membres à prendre en compte le numérique dans le développement de contenus éducatifs.
- Encourager les États à développer des curricula diversifiés et alignés sur les besoins actuels du marché du travail.

### **A l'endroit des gouvernements :**

- Réaffirmer clairement leur volonté d'instaurer sans tarder un climat de paix et un système de protection durable favorisant le développement des enfants et leur éducation en toute sécurité.
- Dédier des budgets conséquents au secteur de l'éducation afin de permettre aux enfants et jeunes de développer leur plein potentiel via l'apprentissage et la formation. Un accent particulier devra être mis sur les zones reculées où les enfants ont difficilement accès à l'éducation où parfois l'apprentissage se fait dans des conditions précaires.
- Mettre en place des programmes spécifiques visant à promouvoir l'accès et le maintien des filles dans le système éducatif et en éliminant les barrières à leur participation équitable à tous les niveaux.
- Renforcer le suivi, le reporting et garantir la responsabilité des attaques contre l'éducation et de l'utilisation militaire des établissements d'enseignement, notamment en accélérant la mise en œuvre de la Déclaration sur la Sécurité dans les Écoles. Cela implique aussi de porter une attention particulière aux enfants en situation de handicap afin de garantir les mêmes chances d'accès à l'éducation.
- Les Etats doivent continuer d'améliorer l'accès et la qualité de l'apprentissage au primaire mais aussi de l'enseignement secondaire et supérieur, ainsi que la formation technique et professionnelle. De ce fait, les jeunes du continent auront les capacités de contribuer positivement au développement de leurs communautés et pays respectifs.
- Nous encourageons les Etats à plus d'efforts pour réduire d'une part la fracture numérique entre les populations et d'autre part d'utiliser le numérique comme un excellent levier pour booster le secteur éducatif.

### **A l'endroit des partenaires financiers et techniques :**

- Donner la priorité à la protection de l'éducation contre les attaques dans leur financement et leur planification de l'action humanitaire, du développement et de la consolidation de la paix, y compris l'élaboration d'évaluations des risques, de plans d'urgence, de plans complets de sûreté et de sécurité, dans le cadre des plans et programmes de réponse humanitaire et de développement.

- Renforcer et soutenir la mise en œuvre de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles d'une manière sensible au genre afin de mieux protéger le caractère civil des écoles et des universités et de prévenir les attaques contre l'éducation.
- Encourager et financer l'intégration d'approches solides de l'engagement communautaire pour l'évaluation et la gestion des risques d'attaques contre les écoles

**A l'endroit de la société civile :**

- Accorder la priorité à la libération et à la réintégration des enfants anciennement associés aux forces et groupes armés grâce à des programmes complets comprenant un soutien psychosocial aux enfants concernés.
- Accroître la coordination, la collaboration et la communication sur les initiatives d'éducation en cours et à venir afin de mutualiser nos efforts pour l'éducation de tous les enfants en Afrique.
- Donner la priorité à la réalisation d'évaluations rapides des besoins et des capacités en matière de protection de l'enfance en collaboration avec les mécanismes communautaires, de préférence en utilisant des boîtes à outils d'évaluation établies pour garantir que les services de protection de l'enfance et de santé mentale et soutien psychosocial répondent aux besoins des enfants.